

L'Observatoire national de la protection de l'enfance (ONPE) a pour objectif de « mieux connaître le champ de l'enfance en danger pour mieux prévenir et mieux traiter »

Dans ce cadre, le Conseil scientifique de l'ONPE et le Conseil d'administration du GIPED conviennent de proposer des équipes de recherche de toutes les disciplines concernées un appel d'offres spécifique pour l'année 2016 afin de réaliser une analyse critique de littérature sur le thème

Spécificité de l'accueil des 0- 6 ans en protection de l'enfance

L'étude devra permettre l'identification, la sélection et l'analyse de la littérature scientifique en langues française et anglaise, en proposant une fiche synthétique par référence sélectionnée.

La synthèse critique de ces écrits doit aboutir à la réalisation d'un argumentaire bibliographique transversal explicitant les données recueillies, ainsi qu'à des suggestions relatives aux recherches à approfondir et actions à mener, en tenant compte des politiques conduites en France en matière de protection de l'enfance.

La durée pour la réalisation de ce travail **ne pourra excéder 3 mois** (remise impérative en décembre 2016).

Modalités

Les dossiers devront être adressés, au plus tard le 16 août 2016 (cachet de la poste faisant foi), à l'adresse suivante :

Monsieur le Directeur, ONPE, 63 bis Boulevard Bessières, 75017 Paris.

Une copie de l'ensemble des pièces devra également être envoyée par email à l'adresse suivante :

direction@onpe.gouv.fr

Les dossiers seront constitués des éléments suivants :

- Le dossier administratif et financier (à télécharger sur le site de l'ONPE) ;

- Une note précisant les modalités envisagées pour réaliser l'étude (nombre de références étudiées, nombre de signes total envisagé pour l'ensemble et plus particulièrement pour la synthèse transversale...)
- Une note de présentation des chercheurs

Des éléments d'informations complémentaires, notamment un modèle de convention-type, pourront être obtenus au 01 58 14 22 50 ou/et sur le site de l'ONPE, www.onpe.gouv.fr.

Chaque projet sera analysé par deux experts désignés par le Conseil scientifique de l'ONPE.

Le budget sera détaillé et, le cas échéant, les financements complémentaires seront précisés selon qu'ils aient été sollicités ou obtenus.

Sur un même thème, un seul projet pourra être retenu par le Conseil scientifique de l'ONPE.

Après avis de ce dernier, le Conseil d'administration du GIP Enfance en Danger décidera de l'opportunité du financement.

La décision sera transmise aux équipes **début septembre 2016**.

Les conventions établies pour le financement de ces recherches correspondent à un modèle type dont les termes ne pourront être modifiés. Les équipes sont invitées à se rapprocher des autorités signataires, juridiques et comptables, lors de l'élaboration du projet. Le modèle de convention, selon que la TVA soit applicable ou pas, est unique (il peut être téléchargé sur le site de l'ONPE, www.onpe.gouv.fr) et aucun terme ne peut en être modifié.